

73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre

**PDH - Proposition d'avenant à la convention d'objectifs
entre le Département et la SIBAR, pour la mise en
œuvre de la politique d'adaptation au handicap et au
vieillessement**

CP/2019/398

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention d'objectifs entre le Département et la SIBAR.

Cet avenant concerne la mise en œuvre de la politique d'adaptation au handicap et au vieillissement et est établi pour l'année 2019 de manière rétroactive.

Dans le cadre de sa nouvelle politique départementale, adoptée le 26 mars 2018 (CD/2018/008), le Conseil Départemental a validé les termes des conventions types de partenariat à conclure avec les bailleurs sociaux intervenant dans le Bas-Rhin. Ainsi, au titre de sa politique volontariste de l'habitat, en application de la délégation des aides à la pierre de l'État, et dans le cadre du partenariat entretenu avec l'AREAL (l'association des bailleurs sociaux d'Alsace), le Département a retenu le principe d'une contractualisation avec les organismes HLM qui souhaitent s'engager sur le territoire bas-rhinois en-dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg, pour y développer du logement social.

La Commission Permanente du 1er octobre 2018 a validé les termes de la convention d'objectifs liant le Département et la SIBAR, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ci-jointe.

Cependant, la SIBAR a souhaité, récemment, avec l'appui du Département s'inscrire dans la démarche mise en place par la collectivité concernant l'adaptation au handicap et/ ou la perte d'autonomie à la demande du locataire.

Cette volonté doit donc s'inscrire dans la convention de partenariat initiale et donc l'objet d'un avenant à ladite convention. Cet avenant permettrait à la SIBAR de bénéficier de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage mis en place par le Département pour l'adaptation des logements et des aides à l'adaptation du logement à la demande des locataires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet d'avenant à la convention d'objectifs 2018-2019 de la SIBAR joint en annexe avec un effet rétroactif au 1 janvier 2019.

La Commission Autonomie de la personne et de la silver économie, réunie le 16 septembre a rendu un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention à conclure pour la période 2019 entre le Département et la SIBAR, pour la mise en œuvre de la politique départementale de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap,

- autorise son président à signer cet avenant dont le projet est joint en annexe.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY